

Le 12 août 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le douzième jour d'août deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3 (ABSENT)
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
- M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5 (ABSENT)
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6 (ABSENT)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Club les neiges Lystania
- 8.0 Comptes à payer
- 9.0 Varia
 - 9.1 - Attestation de reconnaissance 12-18
- 10.0 Questions de l'assemblée
- 11.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-08-109
Ordre du
jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-08-110
Intervertir les
points

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Monsieur le maire se prévaut du droit d'intervertir les points à l'ordre du jour et passe au point 9. Varia afin de remettre les attestations de reconnaissance.

R13-08-111
Procès-verbal
du 8 juillet 2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 12 août 2013

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-08-112
Club les neiges
Lystania

CONSIDÉRANT QUE le Club les neiges Lystania demande l'autorisation pour un droit de traverse de motoneiges sur le rang 1, face aux lots nos : 4018821, 4240906, 4240910 et 4240911 du cadastre du Québec -- (appartenant à Monsieur Yvon Bradette);

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le droit de traverse pour les motoneiges tel que demandé et d'aviser le demandeur que la signalisation et l'entretien du ou des ponceaux ou autres seront à leurs frais.

ADOPTÉE

R13-08-113
Comptes à
payer

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-onze dollars et trente cinq sous (99 391.35 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Monsieur le maire procède à la remise des attestations de reconnaissance aux membres du comité 12-18 de Notre-Dame-de-Lourdes, mérite pour leur implication bénévole dans la municipalité.

Il s'agit de Mademoiselle Johannie Laroche, Mademoiselle Ève Bouffard Turcotte et Monsieur Willyam Bouffard Turcotte, qui étaient présents pour recevoir leur attestation.

Trois autres attestations ont été remises à Monsieur Samuel Bradette, responsable du comité 12-18. Il se chargera de les remettre à Monsieur Émile Bouffard Turcotte, Mademoiselle Roxanne Gosselin et Mademoiselle Vicky Gosselin, qui étaient absents lors de la remise.

Questions de l'assemblée :

La période des questions s'ouvre à 20h28 et se termine à 20h40.

R13-08-114
Levée de la
séance

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales